



Commune de Roux

Lieu dit Calvaire

Plan d'une propriété à céder par M<sup>rs</sup>  
Y<sup>rs</sup> Edouard Van Keymeulen à Monsieur.  
Hector Allard.

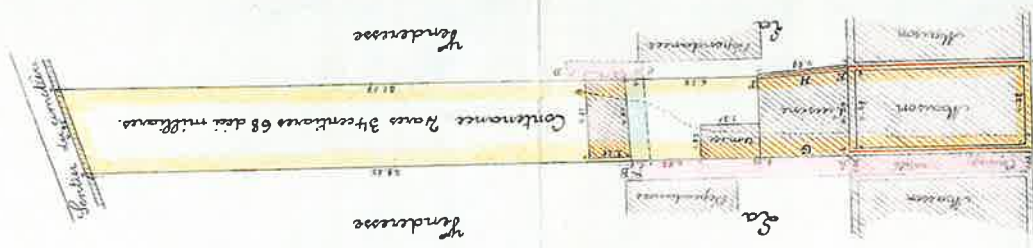
Echelle de 1 à 250 mètres.

Dressé à Roux le 30 juillet 1895 par le  
général sous-signé légalement assesseur de  
en cette qualité devant le tribunal de 1<sup>re</sup>  
instance de Charleroi le 6 décembre 1895.

E. Felleray

Reçu par M. Felleray le 30 juillet 1895  
et par M. Edouard Van Keymeulen le 10 octobre 1895  
pour le plan ci-dessus.

Quittance au n° 9168



Requis

Les points vendus est figurés sous leur forme  
 Les murs et les haies sont figurés par des lignes rouges.  
 Les limites sont au profit de la parcelle vendue, ou à tort de la parcelle, dans les limites  
 de la parcelle d'un mètre de largeur, mais la parcelle vendue est à prolongement à 1 m 10  
 et la parcelle de 1 m 10 (la parcelle vendue).  
 Le lot vendu souffre de 1 m 10 (la parcelle vendue) un prolongement au profit  
 de la parcelle de la vendue, compris au point H de la parcelle.  
 Les deux parcelles sont à 1 m 10 (la parcelle vendue).  
 Les points vendus est figurés sous leur forme.  
 Les points vendus est figurés sous leur forme.